



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le Jeudi vingt-six du mois de Décembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal dûment convoqués le Jeudi 19 Décembre 2019, se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la présidence du Maire, Gabrielle LOUIS/CARABIN.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Rose-Marie LOQUES, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Harry ROUX, Liliane FRANCILLONNE, Joël TAVARS, Thomas ZITA, Eveline CLOTILDE, Dantès ABASSI, Nadia OIJAGIR, Joseph HILL, Sabine MAMERT/LISTOIR, Grégory MANICOM, Daniel DULAC, Claity MOUNSAMY, Françoise FONLEBEK/DIELNA, José OUANA, Marius SYNESIUS, Jacques RAMAYE, Annick CARMONT, Patrick PELAGE, Joanie ACHOUN, Jean ARDISSON, Marcelin CHINGAN.

Représentés : MM. Evelyne MESSOAH (Daniel DULAC), Michel SURET (Jacques RAMAYE).

Absentes excusées : MM. Betty ARMOUGOM, Jérôme Thierry CHOUNI, Seetha DOULAYRAM,

Absentes : MM. Sylvia SERMANSON, Marie-Alice RUSCADE, Stella GUILLAUME, Déborah HUSSON,

Membres en exercice : 35	Membres présents : 26	Membres représentés : 02
Absents Excusés : 03	Absentes : 04	

Le quorum étant atteint, vingt-six (26) Conseillers étant présents, deux (02) représentés, trois (03) absents excusés, quatre (04) absentes, le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Harry ROUX est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Eponymie de deux résidences sises
Route de Douville et Champ Grillé

2/DCM2019/164

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que la ville du Moule met en place, en lien avec différents opérateurs, privés comme publics, une politique ambitieuse en matière de logement et d'habitat.

C'est la raison pour laquelle elle a accompagné les projets visant à l'érection de résidences sur son territoire.

Elle rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 08 octobre 2018, a eu à se prononcer sur l'approbation du projet d'aménagement porté par la société AXIOME, représentée par Monsieur Jean-Marc MAISONNEUVE dans la zone 1AU du plan local d'urbanisme (PLU).

Elle précise qu'un avis favorable a été délivré à ce projet, qui concerne la réalisation d'un bâtiment à usage d'habitation sur 3 niveaux, pour un total de 18 logements et 36 places de stationnement.

Elle explique que ce projet est situé sur la parcelle AN 99 lot B, entre la parcelle AN lot B, la rocade sergent et la route de Gissac.

D'autre part, la commune, en délivrant à la Société d'Economie Mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR) un permis de construire n° PC 971 117 17 21 113, en date du 09 octobre 2017, a permis la construction du lotissement « Champ Grillé II », contenant 12 logements, sis sur les parcelle BV 1004 et 62 .Il s'agit de finaliser l'opération RHI Bonan Vassort Sergent.

Il est aujourd'hui demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'éponymie de ces résidences.

Les propositions suivantes sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal :

Résidence	Eponymie
Champ Grillé II	Docteur Guy BEAUBOIS
Résidence route de Douville-Gissac 97160 Le Moule	Franck DANCHET

Le Conseil Municipal
Ouï Le Maire en son exposé
DECIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public

Article 1 : D'approuver la démarche relative à l'éponymie des deux résidences sises : Routes de Douville-Gissac 97160 Le Moule et Champ Grillé II.

Article 2 : D'approuver la proposition comme suit :

Résidence	Eponymie
Champ Grillé II	Docteur Guy BEAUBOIS
Résidence route de Douville-Gissac 97160 Le Moule	Franck DANCHET

Article 3 : Le Maire, Le Directeur Général des Services sont, chacun en ce qui le concerne, responsables de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Le Moule, le 26 Décembre 2019

Pour extrait conforme
Le Maire,



G. LOUIS-CARABIN -